

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 9 octobre 2019

N°02

Objet : Avenant au procès-verbal de mise à disposition par la commune de Digne les Bains à Provence Alpes Agglomération de la halte-garderie « le P'tit jardin »

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de septembre 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 23), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis

Étaient représentés :

AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
CHATARD Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre (à partir du rapport n° 24)
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à NICOLOSI Philip
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à BRUN Patricia

Étaient excusés :

AUBERT Serge	PELESTOR Michel
AUZET Guy	REBOUL Childéric
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
FERAUD Maryline	ROCHAT Jacques
FLORES Sylvain	THONNATTE Lionel
MAGAUD Marie José	TONELLI Corinne
MUNOZ MALDONADO Julien	

REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2019

Appeler au 04 92 00 74 37 - 20191009-02_09102019

99_DE-044-2010067437-20191009-02_09102019

Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :

Il est rappelé que lorsqu'une compétence est transférée, les biens meubles et immeubles affectés à la compétence sont mis à disposition, conformément aux articles L 5211-5-III, L 1321-1 et suivants du CGCT :

« Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci. »

En application du transfert de la compétence petite enfance à la communauté de communes au 1/1/2013, la commune de Digne les Bains et la CCABV ont constaté par PV du 8/01/2013 la mise à disposition de la halte-garderie « le P'tit Jardin » à l'intercommunalité.

Il convient cependant de préciser l'utilisation des locaux de ce bâtiment :

« En qualité de propriétaire, la commune de Digne-les Bains conserve la jouissance exclusive du local à archives et du local technique de la chaufferie. Par ailleurs, la communauté d'agglomération cède un droit de passage à la commune de Digne-les-Bains lui permettant l'accès à ces deux locaux ».

Ainsi que compléter le PV initial quant à la durée de la mise à disposition, et aux conditions de restitution des immobilisations.

Il vous est demandé :

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Monsieur Patrick MARTELLINI 1^{er} Vice-Président, à signer l'avenant au PV de mise à disposition de la halte-garderie « le P'tit Jardin » avec la commune de Digne les Bains.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

